

République Française

Département de la Seine-Maritime

COMMUNE D'ARQUES-LA-BATAILLE

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal
du 04 avril 2022

Délibération N°9 du 04 avril 2022

Date de convocation
29.03.22

Etaient présents : (16)

Maryline Fournier, Maire
Christine Delcroix, Philippe Gautrot, Carole Dufils, Serge Planchon,
Dominique Paul Adjoint, Pascal Ancelot, Patrick Jouen, Julien Ménard, Isabelle Normand, Céline Obin, Véronique Obin, Isabelle Poulain, Gérard Sadé, Guy Sénécal, Arlette Vivet.

Nombre d'élus :
En exercice : 23
Présents : 16
Votants : 21

Etaient Excusés : (7)

Benoit Boudet ayant donné délégation à Pascal Ancelot, Agnès Corruble ayant donné délégation à Julien Ménard, Emmanuelle Duplessis Yaha ayant donné délégation à Patrick Jouen, Mickael Lefebvre, Michel Ménager ayant donné délégation à Maryline Fournier, Vincent Prié ayant donné délégation à Dominique Paul, Rachida Slamani.

Secrétaire de séance : Gérard Sadé

Budget Communal Fonds départemental d'aide aux jeunes

Christine Delcroix, Adjointe au Maire

Rappelle que par un courrier en date du 21 mars 2022, le Département de Seine Maritime a proposé à la commune de renouveler son adhésion au dispositif du Fonds d'Aide aux Jeunes.

En 2021, ce fonds a apporté une aide à 591 jeunes seinomarins (hors territoire de la Métropole de Rouen-Normandie), que ce soit en termes de soutien à leur insertion ou d'aide à leur subsistance (matières de 1ere nécessité) pour un montant de 249.060 euros.

Depuis 1997, cette participation volontaire des communes n'a pas été modifiée, elle reste calculée sur la base de 0.23 € par habitant. Ce qui représente pour notre commune, pour l'année 2022, un montant de 604 € (2625 habitants).

Après délibération, le conseil municipal autorise le renouvellement de l'adhésion au dispositif du Fonds d'Aides Aux Jeunes.

Pour extrait conforme
Maryline Fournier, Maire

Séance du 04 avril 2022 - Page 1 sur 1

